

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2018 DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

Spécialité « Services et intervention techniques »

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2018 le concours de technicien territorial, spécialité « Services et intervention techniques », en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne des épreuves écrites	Seuil d'admissibilité
Externe	13	64	42	34.4 %	9.35/20	8.50/20
Interne	12	174	129	25.9 %	7.21/20	10/20
Total	25	238	171	28.2 %	-	-

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% de candidats présents	Moyenne de l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	25	25	100 %	12.00	11.75/20	13	30.95 %
INTERNE	25	25	100 %	9.41	10.88/20	12	9.30 %
TOTAL	50	50	100 %	-	-	38	29.34 %

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ Origine géographique des candidats inscrits :

CDG des Landes	Départements Nouvelle-Aquitaine	Hors Région Nouvelle-Aquitaine
50 (21.01 %)	166 (69.75 %)	22 (9.24 %)

➤ Sexe :

Hommes	Femmes
229 (96.22 %)	9 (3.78%)

➤ Préparation des candidats :

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
	Présents	Lauréats	Présents	Lauréats
CNFPT	9 %	15.4 %	29 %	58.3 %
Préparation personnelle	60 %	69.2 %	36 %	25 %
Aucune préparation	21 %	15.4 %	26 %	16.7 %
Non renseigné	10 %	/	9 %	/

➤ Niveaux de diplôme :

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
	Présents	Lauréats	Présents	Lauréats
Niveau II et au-delà (Licence)	16 %	30.8 %	4 %	33.3 %
Niveau III (BTS)	43 %	46.2 %	22 %	25 %
Niveau IV (BAC)	36 %	23 %	39 %	16.7 %
Niveau V (CAP, BEP)	5 %	0	35 %	25 %

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme :

- Les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement
 - Les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports.
 - Les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle
- Aucun candidat n'en a bénéficié pour cette session.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les sujets ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale et utilisés par la plupart des CDG organisateurs de ce concours. L'épreuve écrite a eu lieu le 12 avril 2018.

Ces épreuves ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Le concours se compose d'une épreuve d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE
Questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 3 heures ; coefficient 1)	Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Questions techniques :

Les correcteurs constatent :

- Les questions cernaient bien les différents domaines que doit maîtriser un technicien territorial et ne comportaient pas de pièges. Les documents mis à disposition permettaient de répondre plus ou moins complètement aux questions.
- Le niveau global est en dessous de celui attendu pour le poste de technicien. Beaucoup de candidats se sont contentés de copier des éléments de réponses dans les documents, sans effort de rédaction.
- Les réponses n'ont pas mis en valeur les connaissances des candidats et contiennent beaucoup de fautes d'orthographe.

Rapport technique :

Les correcteurs constatent :

- Le sujet qui porte sur les enjeux de la mutualisation des services techniques est intéressant et d'actualité, mais il est assez difficile à traiter, au vu des documents remis, dans le temps imparti. Ces documents permettaient cependant d'aborder la problématique avec une vision concrète du contexte.
- Le niveau des copies est globalement très faible.
- La présentation est souvent défailante et les règles formelles de présentation ne sont pas respectées.
- Un grand nombre de copies manque d'analyse et de synthèse.

Les résultats sont les suivants :

	Moyenne	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes inférieures à 5/20
CONCOURS EXTERNE	9.35/20	18	16/20	4.5/20	2
CONCOURS INTERNE	7.21/20	25	18/20	0/20	33

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 17 juin 2016 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ **Les épreuves d'admission :**

EXTERNE	INTERNE
<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)</p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)</p>

Les membres du jury ont conduit les entretiens les 27 et 28 septembre 2018 à Mont de Marsan.

Pour l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- l'exposé du candidat de 5 minutes maximum sur sa formation et son projet professionnel (en externe) ou sur les acquis de son expérience (en interne et troisième voie)
- ses connaissances professionnelles en rapport avec la spécialité
- ses aptitudes à exercer les missions
- ses connaissances de l'environnement territorial et institutionnel
- sa motivation

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Les membres du jury ont été attentifs à poser des questions de nature variée, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière de management et d'organisation de service.

Les notes de l'entretien se répartissent ainsi :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Ecart des notes	de 5.50 à 15/20	de 5 à 15.50/20
Moyenne	12/20	09.41/20
Pourcentage de copies ayant obtenu la moyenne	80 %	48 %

Les examinateurs soulignent les points suivants :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade de technicien territorial. Or, si les candidats ont tout intérêt à bien préparer cet exercice d'une durée limitée (5 minutes maximum), ils ne doivent pas réciter cet exposé, mais l'appréhender avec un minimum de personnalité et de spontanéité.
- Il est attendu de la part des candidats de bien connaître les missions afférentes à ce cadre d'emplois et de faire la preuve d'un positionnement adapté.
- Certains candidats internes sont enfermés dans leur domaine d'activité ou leur poste de travail et manquent de curiosité par rapport à d'autres missions du grade.
- Les candidats au concours externe, pour la plupart, ont démontré une bonne maîtrise de l'environnement territorial.

Le 28 septembre 2018, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à
Monsieur le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Le président du jury, Monsieur Jean-Marc LARRE.